

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1855

31 août 2007

SOMMAIRE

AELF B S.à r.l.	88998	Ingenicorp S.A.	89020
AELF B S.à r.l.	88998	Interstrategies (Luxembourg) S.A.	89038
AELF France S.à r.l.	88998	Jooce S.A.	89003
Assoco Ré S.A.	89003	Kroon Nisa Investment Group S.A.	89032
Avenue S.à r.l.	89030	Le Coral S.A.	89020
Betelgeuse Holding S.A.	88997	Luxinov Sàrl	89018
Bodhi Holdings S.A.	89029	Lux-Prom S.A.	89029
Bodhi Holdings S.A.	89029	Luxy Music S.A.	89020
Bodhi Holdings S.A.	89011	NET s IT e.lu S.à r.l.	88994
CB Invest S.A.	89022	Paint Express, Sàrl	89023
Chester Opportunity 2 S.à r.l.	89039	Peinture Phillipps S.à.r.l.	89020
Chester Opportunity 2 S.à r.l.	89032	Pillet & Lamberts S.A.	88996
Chester Opportunity 2 S.à r.l.	89033	P.P.L.J. Holding S.A.	88997
Chimona S.A.	89034	Race Devils	88998
Chimona S.à r.l.	89034	Restaurant Chez Zhang S.à r.l.	89019
Constance	89032	RSTM BVBA & Cie	88995
Copperfield International S.A.	89019	Schaco S.C.I.	89029
D'Wiisser Leit	89021	Self B S.à r.l.	88998
Effege International S.A.	88997	Self B S.à r.l.	88998
Euro Assets Holding S.A.	89010	SELF France S.à r.l.	88998
EurotaxGlass's Acquisition S.A.	89000	SIFC Development Holding S.à r.l.	89023
Financière K Worlwide S.A.	88994	SIFC Hotel Development S.à r.l.	89026
Fininsteel S.A.	89003	Socotra Holding S.A.	89039
Formes Contemporaines S.A.	89033	Springer Science + Business Media S.A. ..	89002
Fortis Investment Management Luxem- bourg S.A.	89010	Telectronics S.A.	89038
FPS Invest S.A.	89022	Terri S.A.H.	89032
Fruchtkontor S.A.H.	88997	Tramontina Immobiliare S.A.	89039
Global Viewcomp Holdings S.à.r.l.	89011	United Holding S.A.	89031
Hummingbird S.A.	89004	Val	89040
		Val	89010

NET s IT e.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8538 Hovelange, 59, Am Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 96.966.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007078907/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070086107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Financière K Worlwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.719.

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KICKERS WORLWIDE S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.719, constituée suivant acte reçu le 10 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 11 mai 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 22 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Hennuy avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) actions de classe A et une (1) action de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale et de l'article des statuts y relatif.
- 2.- Décision de la mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur.
- 4.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 5.- Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en FINANCIERE K WORLWIDE S.A.

En conséquence l'assemblée décide que le deuxième alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination FINANCIERE K WORLWIDE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Madame Maria Pia De Fusco, née à **, le **, demeurant professionnellement à CH-1215 Genève, 20, route de Pré-Bois.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, P. Hennuy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, Relation LAC/2007/4973. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007080584/211/73.

(070088834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

RSTM BVBA & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 129.359.

Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés

- La société de droit belge RealSTart MANAGEMENT BVBA, ayant son siège social à B-2018 Antwerpen (Belgique), Doornelei, 2, inscrite au registre de commerce de Antwerpen, sous le numéro 0889.706.764.

- Madame Maria Magdalena Mathilda Firlefijn, née à Ekeren (Belgique) le 12 janvier 1934, demeurant à B-9200 Dendermonde (Belgique), Hagewijkpark (GRE), 66.

- Monsieur Daniel Théophile M. Potteau, né à Gand (Belgique) le 21 décembre 1935, demeurant à B-9200 Dendermonde (Belgique), Hagewijkpark (GRE), 66.

2. L'objet social

- L'objet de la Société est la perception des commissions d'assurances, la perception des commissions pour la distribution des fonds d'investissements dans les pays où la société a l'agrément éventuellement nécessaire à cette activité, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au Zoning Industriel L-8287 Kehlen et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité:

- La société: RealSTart MANAGEMENT BVBA

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) parts de un euro (1,- EUR) chacune dont:

- neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (9.998) parts de un euro (1,- EUR) détenues par la société de droit belge RealSTart MANAGEMENT BVBA.

- Une (1) part de un euro (1,- EUR) détenue par Madame Maria Magdalena Mathilda Firlefijn.

- Une (1) part de un euro (1,- EUR) détenue par Monsieur Daniel Theophile M. Potteau.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 25 juin 2007 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2007081264/1656/60.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03456. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pillet & Lamberts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 38.467.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007082017/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03370. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Betelgeuse Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.440.

Effege International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.531.

Fruchtkontor S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.838.

P.P.L.J. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.821.

—
CLÔTURES DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 18 janvier 2007, que les opérations de liquidation des sociétés:

1/ BETELGEUSE HOLDING SA, ayant eu son siège social d'après ses statuts à L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, actuellement sans siège social connu,

2/ EFFEGE INTERNATIONAL SA, ayant eu son siège social d'après ses statuts à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, actuellement sans siège social connu,

3/ FRUCHTKONTOR S.A.H. SA, ayant eu son siège social d'après ses statuts à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, actuellement sans siège social connu,

4/ P.P.L.J. HOLDING SA, ayant eu son siège social d'après ses statuts à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, actuellement sans siège social connu,

ont été clôturées pour absence d'actif, après avoir entendu le juge-commissaire sur rapport oral, le liquidateur M^e Virginie Verdanet, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions.

Le tribunal a mis les frais à charge du Trésor.

Pour les sociétés en liquidation

M^e V. Verdanet

Le liquidateur

Référence de publication: 2007080748/7508/41.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04835. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04838. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04841A. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04843. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

(070039539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

(070039542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

(070039545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

**Self B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AELF B S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.366.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082011/801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08005. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Self B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AELF B S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.366.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082012/801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08009. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**SELF France S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AELF France S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.385.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082013/801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08016. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Race Devils, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9240 Diekirch, 43, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg F 7.289.

STATUTEN

Grennungsdatum: 6. November 2003

Gegrenn gin vum:

Président: Lahure Yves, 24, rue Pierre Olinger, L-9264 Diekirch, Tel: 621261322, luxembourgeois, 20. Februar 1976 à Luxembourg, indépendant, signature

Vize-Président: Schreitmüller Carlo, 6, Am Duerf, L-9841 Wahlhausen, Tel: 691173994, luxembourgeois, 27. September 1962 à Wiltz, fonctionnaire, signature

Secrétaire: Lahure Yves, 24, rue Pierre Olinger, L-9264 Diekirch, Tel: 621261322, luxembourgeois, 20. Februar 1976 à Luxembourg, indépendant, signature

Caissière: Lahure Nathalie, 24, rue Pierre Olinger, L-9264 Diekirch, Tel: 691261322, luxembourgeoise, 2. Februar 1976 à Luxembourg, cuisinière, signature.

Art. 1. De Club RACE DEVILS ass é Verein ouni Gewennzweck.

Art. 2. De Club huet sein Setz op 43, Grand-rue, L-9240 Diekirch. D'Korrespondenz gét Un Lahure Yves, 24, rue Pierre Olinger, L-9264 Diekirch.

Art. 3. Zielsetzung vum Club as:

Den Equipen, déi am Rallyesport tätég sin ze hellefen. An wéi enger Form dat geschitt ennerleit der Décisioun vum Comité.

Art. 4. De Verein as politesch an reliéis neutral.

Art. 5. All physich an moralisch Persounen, déi dem Club am Senn vun Art. 3 wellen hellefen, kennen all Member gin.

Verwaltung

Art. 6. Durch schrefflech Demissioun kann all Member sein Austrett aus dem Club matdélen. Kennen ausgeschloss gin: Memberen déi bewosst géint d'Intressen vum Club vierginn durch Beschloss vum Comité a Form vun engem ageschriwene Bréif.

Art. 7. De Club get vun engem Comité geléd dén bestét aus: engem President, engem Vice-President, engem Sekretär, engem Caissier an aus maximal 11 Comitésmemberen.

Art. 8. Zuel vun den Comitésmemberen duerf nit enner 3 sin. Zuel vun den ageschriwene Comitésmemberen duerf nit grued sin.

Art. 9. D'Generalversammlung wielt dem Comité seng Memberen fir 1 Joer, mat der Majoritéit vun dene Vereinsmemberen déi an der Versammlung derbei sin.

Art. 10. A) De Comité verdeelt d'Chargen enner sech: de Comité get vum President, dem Vice-President, oder wéinstens 2 Comitésmemberen ageruff.

B) De Comité helt seng Decisiounen mat der Majoritéit vun dene Memberen déi an der Versammlung sin. Bei Stemmengleichhét entschéd d'Stemm vum President.

C) Waat am Comité decidéiert get, muss an é Register geschriewe gin, dén vum Sekretär geféiert an versuert get.

Art. 11. De Comité kann een Don durch Beschloss gemäss Art. 10B unhuelen.

Art. 12. Beim Stierffall oder bei der Démissioun vun engem Comitésmember, kann den Comité mat der Besetzung bis zur nächster Generalversammlung warden. Et sief dann, d'Zuel vun de Comitésmemberen fällt duerch dess Demissioun enner 3.

Generalversammlung

Art. 13. D'Generalversammlung muss op mannst émol am Joer zesummen kommen. Si get mat engem Schreiwes fir jidder Member wéinstens 14 Dég am viraus ageruff.

Art. 14. Eng Ännerung vun de Statuten kann nemmen vun der Generalversammlung viergeholl gin: 2/3 vun de présente Stimmen gin Recht op eng Ännerung vun de Statuten.

Y. Lahure / C. Schreitmüller / N. Lahure Koster / Y. Lahure
Président / Vice-Président / Caissier / Secrétaire

Komitésmemberen: Frank Alain, Dinis Carlos.

Attestation

Un exemplaire des présents statuts a été déposé le 1^{er} mars 2007 au Secrétariat communal de la Ville de Diekirch.

Diekirch, le 1^{er} mars 2007.

Pour l'Administration communale

N. Michels / L. Moureaud

Le Bourgmestre / le secrétaire

Référence de publication: 2007075672/800914/61.

Enregistré à Diekirch, le 5 avril 2007, réf. DSO-CD00027. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

EurotaxGlass's Acquisition S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.908.206,25.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.125.

In the year two thousand six, on the second day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROTAXGLASS'S ACQUISITION S.A., a public limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1 July 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.102.125 whose articles of incorporation (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 945, page 45314 dated 13 October 2004.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg,

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the 2,326,565 shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator(s), as required by Article 21.2 of the Articles;
- 3.- Determination of the powers and compensations of the liquidator(s);
- 4.- Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of 2 October 2006.

Second resolution

The general meeting of the shareholders decides pursuant to Article 21.2 of the Articles to appoint as liquidator of the Company ALTER DOMUS, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 65.509, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The general meeting of the shareholders decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The general meeting of the shareholders decides that the liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company.

The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

89001

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.-Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROTAXGLASS'S ACQUISITION S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.102.125 dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 945, page 45314 en date du 13 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.326.565 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1.- Dissolution et liquidation de la Société;
- 2.- Nomination de liquidateur(s), comme prévu par l'article 21.2 des Statuts;
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du(des) liquidateur(s);
- 4.- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à partir du 2 octobre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide conformément à l'article 21.2 des Statuts de nommer en tant que liquidateur la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ALTER DOMUS ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 65.509, représentée à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

L'assemblée générale des actionnaires décide que le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement aux livres et documents financiers de la Société.

Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les Articles 144 et 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, une partie de ses pouvoirs qu'il détermine appropriée à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont tous signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 82, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007082892/211/129.

(070091939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

* Félix Rose, Administrateur Cinven, avec adresse au 41, Savignystrasse, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne

* Gérard Becquer, Administrateur Non-Dirigeant, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Derk Haank, Administrateur Management, avec adresse au 6, Pasplein, NL-7001 GC Doetinchem

* Brian Andrew Linden, Administrateur Cinven, avec adresse au 7, Westmorland Road, SW13 9RZ Londres, Royaume-Uni

* Hans Peter Gangsted, Administrateur Cinven, avec adresse au 23, Abbotsbury Road, W14 8EJ Londres, Royaume-Uni

* Ulrich Vest, Administrateur Management, avec adresse au 2, Westhofener Weg, D-14129 Berlin, Allemagne

* Caf Van Kempen, Administrateur Management, avec adresse au 20, Roemer Visscherstraat, NL-1054 EX Amsterdam, Pays-Bas

* Martin Mos, Administrateur Management, avec adresse au 1, Kerkhof, NL-7031 JE Wehl, Pays-Bas

* Simon Leefe, Administrateur Candover, avec adresse au 25, Studdridge Street, SW6 3SL Londres, Royaume-Uni

* Eric-Joost Ernst, Administrateur Candover, avec adresse au 48, Epirus Road, SW6 7UH Londres, Royaume-Uni

* Arno Mahlert, Administrateur Management avec adresse au 20, Melonenstrasse, D-70619 Stuttgart, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Acceptation de la démission de Monsieur Jens Tonn, avec adresse au 18, Lawrence Street, SW3 5NF Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'Administrateur Candover avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Nils Bennemann, demeurant au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur Candover pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Renouvellement du mandat du commissaire KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083422/581/38.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02688. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Jooce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.706.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Mention conforme

Pour la société

RESOURCE REVISION Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007086904/1461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07905. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Finisteel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.253.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 20 juin 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration,

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087398/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Assoco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.955.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 18 avril 2007

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Emmanuel Hazard, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen

- Monsieur Michel Grandjean, Administrateur, demeurant 28, avenue du Soleil, B-1640 Rhode St Genèse

- Monsieur Pierre Cambier, Administrateur, demeurant 2, clos du Sabotier, B-1490 Court St Etienne

- Monsieur Michel Charles, Administrateur, demeurant 14, rue Piette, B-1325 Longueville

- Monsieur Claude Weber, Administrateur, demeurant 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007;

- L'Assemblée décide de pourvoir à la vacance du poste d'Administrateur et décide de nommer Monsieur Thierry Lagasse de Loch, demeurant au 31, rue des Genets, B-1390 Grez-Doiceau comme nouvel administrateur de ASSO CO RE S.A. pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

- L'Assemblée nomme KPMG AUDIT Sàrl comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087404/4685/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Hummingbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 129.848.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den achtzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Die Aktiengesellschaft LANNAGE S.A., mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, H.G.R. Luxembourg Sektion B Nummer 63130,

hier vertreten durch Frau Fanny Marx, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, aufgrund einer ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht;

2. Die Aktiengesellschaft VALON S.A., mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, H.G.R. Luxembourg Sektion B Nummer 63143,

hier vertreten durch Herrn Guy Kettmann, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

aufgrund einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorgenannten Vollmachten von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung HUMMINGBIRD S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf ausserdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Art. 3.

3.1 Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt sechshundsechzigtausend Euro (EUR 66.000,-), eingeteilt in sechstausendsechshundert (6.600) Aktien zu je zehn Euro (EUR 10,-) Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

3.2 Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft besteht aus:

3.300 Aktien der Kategorie A (die «A Kategorie Aktien»)

3.300 Aktien der Kategorie B (die «B Kategorie Aktien»)

3.3 Der Rückkauf von A Kategorie Aktien oder von B Kategorie Aktien wird möglich sein durch den einstimmigen Beschluss der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, vorausgesetzt, dass nur eine Aktienkategorie zurückgekauft werden kann.

Nach einem solchen Rückkauf einer bestimmten Aktienkategorie wird der erste Abschnitt von Artikel 3.1 der Satzungen entsprechend abgeändert.

Die zurückgekauften Aktienkategorie wird deren Inhaber zur Zuteilung von 90% der ausschüttbaren aufgelaufenen Gewinne und Gewinnreserven berechtigen, die auf Grund der letzten geprüften Bilanz der Gesellschaft ermittelt wurden für das Geschäftsjahr welches dem Beschluss, diese Aktienkategorie zu liquidieren, vorausging. Zusätzlich sind die Inhaber auf das eingezahlte Kapital dieser Aktienkategorie berechtigt.

Die verbleibende Aktienkategorie wird deren Inhaber, bei der Liquidation der Gesellschaft, zur Zuteilung der verbleibenden aufgelaufenen Gewinne und Gewinnreserven sowie auf das eingezahlte Kapital dieser Aktienkategorie berechtigen.

Liegt die Bewertung des Nettovermögens der Gesellschaft unter dem Nominalwert des eingezahlten Aktienkapitals, dann entspricht der Rückkaufpreis und/oder Liquidationserlös einer Aktienkategorie nur dem Nettovermögen geteilt durch die gesamte Anzahl von Aktien.

3.4 Alle Aktien (unabhängig der Aktienkategorie) sind dividendenberechtigt. Diese Dividendenberechtigung wird pro rata zum gesamten Aktienkapital der Gesellschaft berechnet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäss Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschliesst ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am 2. Freitag im Monat Juni um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1. LANNAGE S.A.	3.300 A Kategorie Aktien
2. VALON S.A.	3.300 B Kategorie Aktien
Total	6.600 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von sechs und sechzigtausend Euro (EUR 66.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwei tausend Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann trafen die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.

2. Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Die Aktiengesellschaft LANNAGE S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 283, route d'Arlon, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 63130;

b) Die Aktiengesellschaft VALON S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 283, route d'Arlon, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 63143;

c) Die Aktiengesellschaft KOFFOUR S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 283, route d'Arlon, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 86086.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft AUDIT TRUST S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 283, route d'Arlon, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 63115.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2012.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Folgt die Fassung der Urkunde in englischer Sprache:

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company (société anonyme) LANNAGE S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63130,

here represented by Mrs Fanny Marx, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, on behalf of a proxy given under private seal;

2. The company (société anonyme) VALON S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63143,

here represented by Mr Guy Kettmann, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

on behalf of a proxy given under private seal.

The prenamed proxies initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of HUMMINGBIRD S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests, as well as the incorporation of branches either in Luxembourg or in foreign countries.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option,

purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3.

3.1 The company's subscribed share capital is set at sixty-six thousand Euro (EUR 66,000.-), represented by six thousand six hundred (6,600) shares of a nominal value often Euro (EUR 10.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

3.2 The company's subscribed share capital consists of:

3,300 shares of Class A (the «Class A shares»)

3,300 shares of Class B (the «Class B shares»)

3.3 The redemption of Class A shares or Class B shares shall be possible upon unanimous resolution of the annual general shareholders' meeting, provided that only one class of shares may be redeemed. As a consequence of such redemption of a specific share class, Art. 3.1 shall be amended accordingly.

The so redeemed Share Class shall entitle its holders to 90% of the distributable retained earnings and distributable reserves determined on the basis of the last audited financial statements of the company for the financial year that has ended prior to the date the decision to liquidate this share class is taken; plus the paid in share capital of this share class.

The remaining share class will, upon liquidation of the company, get the remaining accumulated earnings and distributable reserves; plus the remaining paid in share capital.

In case where the net equity of the company is below the nominal value of the paid in share capital, the redemption price and/or the liquidation proceeds of a share class shall only be the net equity divided by the total number of shares.

3.4 All shares (irrespective of their class) shall be entitled to dividend distributions. Such dividend distribution entitlement shall be calculated pro rata to the total share capital of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Friday of June at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the thirty-first of December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. LANNAGE S.A.	3,300 class A shares
2. VALON S.A.	3,300 class B shares
Total	6,600 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of sixty-six thousand Euro (EUR 66,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand Euro.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) The company (société anonyme) LANNAGE S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63130;

b) The company (société anonyme) VALON S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63143,

c) The company (société anonyme) KOFFOUR S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 86086.

3. Has been appointed auditor:

The company (société anonyme) AUDIT TRUST S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Signé: F. Marx, G. Kettmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2007, Relation GRE/2007/3204. — Reçu 660 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007088236/231/322.

(070097703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Val, Société Civile.

Siège social: L-3912 Mondercange, 10, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg E 557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007089113/236/11.

(070096590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Euro Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.233.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007089032/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09751. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.707.

Le Règlement de Gestion de FORTIS PROPERTY a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PROPERTY

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

C. Collet-Lambert / N. Moroni

Head of Fund Structuring / Fund Structuring Senior Officer

Référence de publication: 2007088979/755/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07851. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 26.510.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
Signature

Référence de publication: 2007088894/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07967. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Global Viewcomp Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.775,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 129.947.

—
STATUTES

In the year two thousand seven on the 29th day of June.

Before Us, Maître Jacques Delvaux notary, residing in Luxembourg-City.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453.

Hereby represented by Mrs Stella Le Cras, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 27th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination GLOBAL VIEWCOMP HOLDINGS S.à.r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at USD 17,775.- (seventeen thousand seven hundred and seventy-five United States Dollars), represented by 1,777,500 (one million seven hundred and seventy-seven thousand five hundred) shares («parts sociales») of USD 0.01 (one United States cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3. A director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting.

7.1.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors will choose among its members a chairman and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting . The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th May, at 11.00 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount USD	% of share capital
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED	1,777,500	17,775.-	100%
Total	1,777,500	17,775.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of seventeen thousand seven hundred and seventy-five United States Dollars (USD 17,775.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The capital is valued at EUR 13,161.79.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s):
 - a. Marc Rachman, chartered accountant, born on 4 April 1958, in Glasgow, (United Kingdom), having his professional address at 5th Floor, 111 Strand, London WC2R 0AG;
 - b. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May, 1970, in Bra (Cuneo), Italy, residing at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
 - c. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels (Belgium) on 21 April 1962, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg; and
 - d. Delphine Tempe, attorney at law, born in Strasbourg (France), on 15 February 1971, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453,

ici représentée par Mme Stella Le Cras, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: GLOBAL VIEWCOMP HOLDINGS S.à.r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à USD 17.775,- (dix-sept mille sept cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis), représenté par 1.777.500 (un million sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent des Etats-Unis) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement.

7.1.5. Les gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 du mois de mai, à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit USD	% de capital social
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED	1.777.500	17.775,-	100%
Total	1.777.500	17.775,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de dix-sept mille sept cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (USD 17.775,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Le capital social est évalué à EUR 13.161,79.

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s):

a. Marc Rachman, expert-comptable, né le 4 avril 1958, à Glasgow (United Kingdom), ayant son adresse professionnelle à 5th Floor, 111 Strand, London WC2R 0AG;

b. Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

c. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg; et

d. Delphine Tempe, avocate, née à Strasbourg (France) le 15 février 1971, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Le Cras, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, LAC/2007/15975. — Reçu 131,62 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089917/208/406.

(070100269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Luxinov Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 88, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 74.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089726/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07359. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Restaurant Chez Zhang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 102.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089729/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07349. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Copperfield International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 59.110.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Madame Laurence Mostade, employée privée à Luxembourg,
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société,
BLUESTONE HOLDINGS S.A.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 28 décembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.110, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 avril 1997, acte publié le 5 août 1997 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 426, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 25 juillet 2001, publié le 17 janvier 2002 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 93.

2. Le capital social de la société s'élève à € 650.000,- (six cent cinquante mille Euros) représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions de valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, intégralement libérées.

3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A.;

4. L'Actionnaire unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société, qu'il connaît parfaitement la situation financière de la société.

5. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

6. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A., le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Mostade, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, Vol. 31CS, Fol. 39, Case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007088859/211/45.

(070095341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Peinture Phillipps S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 36.564.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juillet 2007.

PEINTURE PHILLIPPS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007088856/7327/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07782. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Ingenicorp S.A., Société Anonyme,

(anc. Luxy Music S.A.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.691.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088858/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07092. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Le Coral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.989.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2007

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission d'un administrateur.
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
3. Autorisation à donner au conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de:

- a) Monsieur Valentini Vito, de sa fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration de la prédite société,

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a. Lopes Carvalho Joao Carlos, employé privé, demeurant à L-5868 Alzingen, 4, rue Jean Steichen, président du conseil d'administration
- b. Corallo Maria, employée privée, demeurant à L-5868 Alzingen, 4, rue Jean Steichen
- c. Depalo Giovanni, L-5868 Alzingen, 4, rue Jean Steichen

Le mandat des nouveaux administrateurs expire à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Conseil d'administration:

1. Lopes Carvalho Joao Carlos, employé privé, demeurant à L-5868 Alzingen, 4, rue Jean Steichen, président du conseil d'administration,
2. Corallo Maria, employée privée, demeurant à L-5868 Alzingen, 4, rue Jean Steichen
3. Depalo Giovanni, L-5868 Alzingen, 4, rue Jean Steichen

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres et que vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres de l'ancien et du nouveau conseil d'administration.

Nouveau conseil d'administration

J. C. Lopes Carvalho / G. Depalo / M. Corallo

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Ancien conseil d'administration:

V. Valentini / M. Colapietro / M. Necho

Référence de publication: 2007088866/800964/47.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00199. - Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

D'Wiisser Leit, Association sans but lucratif.

Siège social: Altwies,

R.C.S. Luxembourg F 4.793.

Emännerungen an de Statuten vun der A.s.b.l D'WIISER LEIT décidéiert an der Generalversammlung vum 6. Juni 2007

Art. 5. D'Zuel vun de Memberen as no uewen op, duerf awer nët manner wéi 7 sin.

All Awunner aus der Gemeng Munneréf, déi de Veräin an senger Arbecht ënnerstëtzen, kënnen Member vum Veräin gin.

All physesch a moralesch Persounen, déi de Veräin moralesch oder finanziell ënnerstëtzen, kënnen Eiremember gin.

D'Demissioun an d'Ausschléissen vu Memberen, déi géint d'Interesse vum Veräin schaffen, riichten sech nom Artikel 12 vum Gesetz vum 28. Abrëll 1928.

Art. 12. E Comitésmember, deen 25% vun de Versammlungen felt, kann aus dem Comité ausgeschloss gin.

Art. 17. D'Fonge vum Veräin bestin aus Cotisatiounen vun de Memberen an Eirememberen, Subsidien, Schenkungen, Zënsen vu Konten a Doni vun Organisatiounen.

D'Cotisatiounen pro Joër gi vun der Generalversammlung festgesat, a gin vum Comité agezun. De Maximum vun enger Cotisatioun as 100 €.

J.-P. Renckens / H. Soares / S. De Roy

President / Vize-President / Sekretär

Référence de publication: 2007088867/7952/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08112. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

FPS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.356.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 1. September 2006

Punkt 4

Die Versammlung beschließt die Wiederwahl des amtierenden Verwaltungsratsmitglieds Herr Gerry Osch, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Punkt 5

Die Versammlung beschließt Frau Cathy Arendt, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied abzurufen.

Punkt 6

Die Versammlung beschließt die Ernennung von Herr Fons Mangel, wohnhaft in L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Punkt 7

Die Aktionäre beschließen die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves von ihrem Mandat als Aufsichtskommissar abzurufen.

Punkt 8

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft RAMLUX S.A. mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri zum neuen Aufsichtskommissar der Gesellschaft zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007088863/745/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

CB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.311.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 1. September 2006

Punkt 4

Die Versammlung beschließt die Wiederwahl des amtierenden Verwaltungsratsmitglieds Herr Gerry Osch, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Punkt 5

Die Versammlung beschließt Frau Cathy Arendt, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied abzurufen.

Punkt 6

Die Versammlung beschließt die Ernennung von Herr Fons Mangel, wohnhaft in L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Punkt 7

Die Aktionäre beschließen die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves von ihrem Mandat als Aufsichtskommissar abzurufen.

89023

Punkt 8

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft RAMLUX S.A. mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri zum neuen Aufsichtskommissar der Gesellschaft zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007088862/745/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Paint Express, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 93.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088857/7330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07783. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 29.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 586 of April 12, 2007,

AIG REAL ESTATE OPPORTUNITY X - SOUTH KOREA, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 70 Pine Street, 4th Floor, New York, NY 10270, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Figen Eren, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million Korean Won (KRW 3,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000.-) to an amount of twenty-nine million Korean Won (KRW 29,000,000.-) by the issuance of three (3) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of one hundred forty-six thousand eight hundred thirty-six Korean Won (KRW 146,836.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share quotas in the register of shareholders of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) increase the share capital of the Company by an amount three million Korean Won (KRW 3,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000.-) to an amount of twenty-nine million Korean Won (KRW 29,000,000.-) by the issuance of three (3) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas and (ii) to allocate an amount of one hundred forty-six thousand eight hundred thirty-six Korean Won (KRW 146,836.-) to the share capital amount of the Company.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for three (3) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to three thousand three hundred eighty-six United States Dollars and twenty-four Cents (USD 3,386.24), being the equivalent of three million one hundred forty-six thousand eight hundred thirty-six Korean Won (KRW 3,146,836.-) at the exchange rate of June 4, 2007 of USD 1.- = KRW 929.3, of which three million Korean Won (KRW 3,000,000.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred forty-six thousand eight hundred thirty-six Korean Won (KRW 146,836.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of three million one hundred forty-six thousand eight hundred thirty-six Korean Won (KRW 3,146,836.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at twenty-nine million Korean Won (KRW 29,000,000.-) represented by twenty-nine (29) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share quotas in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amount of three million one hundred forty-six thousand eight hundred thirty-six Korean Won (KRW 3,146,836.-) is valued at two thousand five hundred and thirty euro forty-five cents (EUR 2,530.45).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS)

sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° . 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° . 586 du 12 avril 2007,

AIG REAL ESTATE OPPORTUNITY X - SOUTH KOREA, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 70 Pine Street, 4th Floor, New York, NY 10270, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

représentée par Figen Eren, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions de Won coréens (KRW 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions de Won coréens (KRW 26.000.000,-) à un montant de vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 29.000.000,-), par l'émission de trois (3) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de cent quarante-six mille huit cent trente-six Won coréens (KRW 146.836,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions de Won coréens (KRW 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions de Won coréens (KRW 26.000.000,-) à un montant de vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 29.000.000,-), par l'émission de trois (3) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et (ii) d'allouer un montant de cent quarante-six mille huit cent trente-six Won coréens (KRW 146.836,-) au compte prime d'émission de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire trois (3) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains et vingt-quatre cents (USD 3.386,24) équivalant à trois millions cent quarante-six mille huit cent trente-six Won coréens (KRW 3.146.836,-) au taux de change du 4 juin 2007 de USD 1,- = KRW 929,3, dont trois millions de Won coréens (KRW 3.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et cent quarante-six mille huit cent trente-six Won coréens (KRW 146.836,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de trois millions cent quarante-six mille huit cent trente-six Won coréens (KRW 3.146.836,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-neuf millions de Won coréens (KRW 29.000.000,-) représenté par vingt-neuf (29) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune. »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trois millions cent quarante-six mille huit cent trente-six Won coréens (KRW 3.146.836,-) est évalué à deux mille cinq cent trente euros quarante-cinq cents (EUR 2.530,45).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Eren, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16231. — Reçu 25,24 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089104/242/155.

(070099995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 28.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC HOTEL DEVELOPMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated December 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 586 of April 12, 2007:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Figen Eren, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-seven million Korean Won (KRW 27,000,000.-) to an amount of twenty-eight million Korean Won (KRW 28,000,000.-) by the issuance of one (1) new share quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-), having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-seven Korean Won (KRW 225,687.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to increase the share capital of the Company by an amount of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-seven million Korean Won (KRW 27,000,000.-) to an amount of twenty-eight million Korean Won (KRW 28,000,000.-) by the issuance of one (1) new share quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-), having the same rights as the existing share quotas and (ii) to allocate an amount of two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-seven Korean Won (KRW 225,687.-) to the share premium account of the Company.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for one (1) new share quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-), having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to fully pay them up by way of a payment in cash amounting to one thousand three hundred eighteen United States Dollars and ninety-four Cents (USD 1,318.94) being the equivalent of one million two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-seven Korean Won (KRW 1,225,687.-) at the exchange of June 4, 2007 of USD 1.- = KRW 929.3, of which one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-seven Korean Won (KRW 225,687.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-seven Korean Won (KRW 1,225,687.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at twenty-eight million Korean Won (KRW 28,000,000.-) represented by twenty-eight (28) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share quotas in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amount of one million two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-seven Korean Won (KRW 1,225,687.-) is valued at nine hundred and eighty-five euro sixty-one cents (EUR 985.61).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC HOTEL DEVELOPMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° . 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 586 du 12 avril 2007,

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Figen Eren, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions de Won coréens (KRW 27.000.000,-) à un montant de vingt-huit millions de Won coréens (KRW 28.000.000,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 225.687,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions de Won coréens (KRW 27.000.000,-) à un montant de vingt-huit millions de Won coréens (KRW 28.000.000,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et (ii) d'allouer un montant de deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 225.687,-) au compte prime d'émission de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à mille trois cent dix-huit dollars américains et quatre-vingt-quatorze cents (USD 1.318,94) équivalent à un million deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 1.225.687,-) au taux de change du 4 juin 2007 de USD 1,- = KRW 929,3, dont un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 225.687,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 1.225.687,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-huit millions de Won coréens (KRW 28.000.000,-) représenté par vingt-huit (28) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de un million deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 1.225.687,-) est évalué à neuf cent quatre-vingt-cinq euros soixante et un cents (EUR 985,61).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé: F. Eren, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16229. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089103/242/155.

(070099992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Schaco S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 4, rue Nic Rollinger.

R.C.S. Luxembourg E 2.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juillet 2007.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2007089114/222/12.

(070096401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Lux-Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.899.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX PROM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088893/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06827. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.510.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007088892/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07966. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070096035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.510.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007088891/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07965. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 21, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.984.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francesco Chiarello, indépendant, né à Luxembourg le 17 avril 1966, demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière;

2.- Madame Antoniella Chiarello, commerçante, née à Luxembourg, le 10 mars 1970, épouse de Monsieur Daniel Wissenmeyer, demeurant à L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AVENUE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Francesco Chiarello, indépendant, né à Luxembourg le 17 avril 1966, demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière, cinquante parts sociales,	50
2.- par Madame Antoniella Chiarello, commerçante, née à Luxembourg, le 10 mars 1970, épouse de Monsieur Daniel Wissenmeyer, demeurant à L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,- %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1611 Luxembourg, 21, avenue de la Gare.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Antoniella Chiarello, préqualifiée.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Francesco Chiarello, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Chiarello, A. Chiarello, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18378. — Reçu 124 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 juillet 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007089954/222/82.

(070100750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

United Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089046/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07775. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Terri S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 31.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089045/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07771. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Constance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.077.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSTANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007089847/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08965. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Kroon Nisa Investment Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.846.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007088882/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08017. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Chester Opportunity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour CHESTER OPPORTUNITY 2 S.à.r.L.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007088881/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08148. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Chester Opportunity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour CHESTER OPPORTUNITY 2 S.à.r.L.

MERCURIA SERVICES

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007088880/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08149. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Formes Contemporaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 11.991.

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORMES CONTEMPORAINES S.A., avec siège social à L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 11.991, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 mars 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 de l'année 1974, page 4907.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guido Adams, architecte d'intérieur, demeurant à L-8392 Nospelt, 20, Simmerschmelz.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ann Adams, directeur commercial, demeurant à L-8399 Windhof, 14, rue d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Peter Adams, administrateur, demeurant à L-4971 Bettange/Mess, 27, Laangert.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Elargissement de l'objet social de la société en lui offrant la possibilité de se porter caution personnelle et/ou réelle et modification de l'alinéa 2 de l'article 4 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 2.** Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet, y compris se porter caution.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société en lui offrant la possibilité de se porter caution personnelle et/ou réelle et modification de l'alinéa 2 de l'article 4 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 2.** Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet, y compris se porter caution.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- €).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Adams, A. Adams, P. Adams, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16445. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007089964/202/58.

(070100204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Chimona S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Chimona S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.577.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CHIMONA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée en date du 24 février 2000 par acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 20.611.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 28 décembre 2006, publié au Mémorial C de 2007, page 30.503.

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.414.326,91 (Deux millions quatre cent quatorze mille trois cent vingt-six Euros et quatre-vingt-onze cents), représenté par 24.436 (vingt-quatre mille quatre cent trente-six) actions chacune sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par M. Francesco Moglia, employé, Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Gabrielle Mingarelli, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Sébastien Felici, employé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 24.436 (vingt-quatre mille quatre cent trente-six) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 2.324.326,91 (deux millions trois cent vingt-quatre mille trois cent vingt-six et quatre-vingt-onze cents), afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 2.414.326,91 (deux millions quatre cent quatorze mille trois cent vingt-six et quatre-vingt-onze cents) à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille), sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des 24.436 actions existantes à due concurrence, afin de compenser des pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté et approuvé au 30 juin 2006, à concurrence de EUR 123.865,27 (cents vingt-trois mille huit cent soixante-cinq et vingt-sept cents) et de procéder avec le solde restant de la réduction, soit la somme de EUR 2.200.461,64 (deux millions deux cent mille quatre cent soixante et un euros et soixante-quatre cents) à la constitution d'une réserve libre;

2. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

5. Modification de la dénomination de CHIMONA S.à.r.l. en CHIMONA S.r.l., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2025 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La società ha per oggetto, sia in Italia che all'estero, l'assunzione di partecipazioni ed interessenze oltre che la partecipazione a joint ventures.

La società può assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze, con o senza deposito, e mandati, acquistare, utilizzare e trasferire brevetti e altre opere dell'ingegno umano, compiere ricerche di mercato ed elaborazioni di dati per conto proprio e per conto di terzi, concedere e ottenere licenze di sfruttamento commerciale nonché compiere tutte le operazioni commerciali (anche di import - export), finanziarie, mobiliari e immobiliari, necessarie o utili per il raggiungimento degli scopi sociali.

La società può altresì assumere interessenze e partecipazioni in altre società o imprese di qualunque natura aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, rilasciare fidejussioni e altre garanzie in genere, anche reali.»

6. Approbation des comptes intérimaires de la société au 25 juin 2007.

7. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

8. Délégation de pouvoirs.

9. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-43100 Parma, Borgo Santa Chiara nr. 12, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.414.326,91 (deux millions quatre cent quatorze mille trois cent vingt-six et quatre-vingt-onze cents) à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille), sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des 24.436 actions existantes à due concurrence, afin de compenser des pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté au 30 juin 2006 approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 décembre 2006, à concurrence de EUR 123.865,27 (cents vingt-trois mille huit cent soixante-cinq et vingt-sept cents) et de procéder avec le solde restant de la réduction, soit la somme de EUR 2.200.461,64 (deux millions deux cent mille quatre cent soixante et un euros et soixante-quatre cents) à la constitution d'une réserve libre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de CHIMONA S.A., laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société, lesquels statuts se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de CHIMONA S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille), représenté par 24.436 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la Société, Monsieur Giorgio Rossetti né le 26 mars 1948 à Piacenza en Italie, demeurant Via Ferdinando di Borbone nr. 45 I-29100 Piacenza, code fiscal RSS GRG 48C26 G535C.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-43100 Parma, Borgo Santa Chiara nr. 12, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de CHIMONA S.à.r.l. en CHIMONA S.r.l.
- de fixer la durée de la société jusqu'au 30 juin 2025
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La società ha per oggetto, sia in Italia che all'estero, l'assunzione di partecipazioni ed interessenze oltre che la partecipazione a joint ventures.

La società può assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze, con o senza deposito, e mandati, acquistare, utilizzare e trasferire brevetti e altre opere dell'ingegno umano, compiere ricerche di mercato ed elaborazioni di dati per conto proprio e per conto di terzi, concedere e ottenere licenze di sfruttamento commerciale nonché compiere tutte le operazioni commerciali (anche di import - export), finanziarie, mobiliari e immobiliari, necessarie o utili per il raggiungimento degli scopi sociali.

La società può altresì assumere interessenze e partecipazioni in altre società o imprese di qualunque natura aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, rilasciare fidejussioni e altre garanzie in genere, anche reali.»

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Sixième résolution

Après la présentation des comptes intermédiaire de la société clos au 25 Juin 2007, l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un nouvel administrateur unique pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir:

- Monsieur Giorgio Rossetti, né à Piacenza, le 26 Mars 1948, domicilié à I-29100 Piacenza Via Ferdinando di Borbone 45, Cod. Fisc. RSS GRG 48C26 G535C, Administrateur unique

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, à Monsieur Giorgio Rossetti, né à Piacenza, le 26 Mars 1948, domicilié à I-29100 Piacenza Via Ferdinando di Borbone 45, Cod. Fisc. RSS GRG 48C26 G535C agissant sous sa signature individuelle, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Ferdinando Cavalli né le 26 juin 1963 à Roma en Italie et résident au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société

Déclaration pro fisco

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 3.800.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Moglia, G. Mingarelli, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, LAC/2007/15969. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007089912/208/217.

(070100832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Interstrategies (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 39.424.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

F. Franck

Administrateur délégué

p.o. Signature

Référence de publication: 2007088887/713/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03611. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Telectronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 15.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089051/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07766. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Tramontina Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 102.391.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089042/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08976. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Socotra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 55.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089041/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08977. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Chester Opportunity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour CHESTER OPPORTUNITY 2 S.à.r.L.

MERCURIA SERVICES

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007088879/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08150. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Val, Société Civile.

Siège social: L-3912 Mondercange, 10, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg E 557.

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Vitale, retraité, né à Audun le Tiche (France) le 19 avril 1949, demeurant à L-3912 Mondercange, 10, rue des Champs.

2.- Madame Valérie Vitale, institutrice, née à Esch-sur-Alzette le 20 août 1974, demeurant à L-3924 Mondercange, 2, am Rousegärtchen.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile VAL (numéro d'identité 2001 70 02 474), avec siège social à L-3912 Mondercange, 10, rue des Champs, constituée suivant acte sous seing privé daté du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 264 du 15 février 2002,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Le capital social est augmenté de dix mille euros (€ 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq mille euros (€ 5.000,-) à quinze mille euros (€ 15.000,-) par l'émission de deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000,-), représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.»

Souscription et libération

Les deux cents (200) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé majoritaire, Monsieur Alain Vitale, préqualifié.

Les deux cents (200) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par l'apport à la société civile VAL, préqualifiée, d'un bien immobilier sis à Zoufftgen (Moselle/France), cadastré de la manière suivante:

Commune de Zoufftgen (Moselle)

Section 49 numéro 117/107, Pfafferlicher Wiese, d'une contenance de 4,53 ares.

Le prêt apport a été constaté par acte reçu par le notaire Denis Reinert, notaire associé de la société civile professionnelle DENIS REINERT - PHILIPPE KRUMMENACKER, titulaire d'un office notarial à la résidence de Thionville (Moselle/France), en date du 15 juin 2007.

Cet immeuble a été évalué dans ledit acte à la somme de dix mille euros (€ 10.000,-).

Le susdit immeuble constituait un propre de Monsieur Alain Vitale, préqualifié, pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de donation-partage reçu par le prêt notaire Denis Reinert en date du 9 février 2007.

Suite à la prédite augmentation de capital, les trois cents (300) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Alain Vitale, préqualifié, deux cent quatre-vingt-dix parts sociales	290
2.- Madame Valérie Vitale, préqualifiée, dix parts sociales	10
Total: trois cents parts sociales	300

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Vitale, V. Vitale, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 juillet 2007. Relation: CAP/2007/1649. — Reçu 100 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 juillet 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007088871/236/53.

(070096587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.